ATTESTATION IMMOBILIERE suite au décès de Monsieur Alexandre Pierre Marcel LAFFONT, demeurant à PUYDARRIEUX (65220), en date à PUYDARRIEUX (65220) du 2 avril 1988, suivant acte reçu par Maître Rémy ROUART, Notaire à TRIESUR-BAISE, le 12 décembre 1990 dont une copie authentique a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de TARBES, le 21 février 1991 volume 1991 P, numéro 878.

EVALUATION

La valeur en toute propriété est de MILLE CENT EUROS (1.100,00 EUR).

Soit pour les deux tiers indivis, la valeur en toute propriété est de SEPT CENT TRENTE TROIS EUROS ET TRENTE QUATRE CENTS, ci

733,34 EUR

ARTICLE dixième (attribué à Monsieur Charles LAFFONT)

La pleine propriété des **DEUX/TIERS** (2/3) indivis des **BIENS** dont la désignation suit :

DESIGNATION

A PUYDARRIEUX (HAUTES-PYRÉNÉES) (65220), Lieudit "Peyroutou". Un parc à canard

~		
1 '00	Octro	
Cau	lastré	-

Section	N°	Lieudit	Surface		
С	434	Peyroutou	00ha 29a 98ca		
С	489	Peyroutou	00ha 09a 28ca		
С	648	Peyroutou	00ha 32a 45ca		

Total surface: 00ha 71a 71ca

Tel qu'elle provient d'un procès-verbal de cadastre numéro 2300 en date du 19 mars 1998 publié au premier bureau des hypothèques de TARBES le 7 septembre 1990, volume 1990 P numéro 3669, en ce qui concerne la parcelle cadastrée section C numéro 648.

Tel que ledit bien se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, sans exception ni réserve, autres que celles pouvant être le cas échéant relatées aux présentes.

Quotité détenue

Ce bien est détenu en indivision avec Monsieur Charles LAFFONT, donataire aux présentes.

EFFET RELATIF

1°- En ce qui concerne les parcelles cadastrées : section C n° 648 et 489

ECHANGE MULTILATERAL suivant acte reçu par Maître Rémy ROUART, Notaire à TRIE-SUR-BAISE, les 15 février, 24 mars et 20 juin 1988 dont une copie authentique a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de TARBES, les 30 août et 20 octobre 1988 volume 3399, numéro 1.

ATTESTATION IMMOBILIERE suite au décès de Monsieur Alexandre Pierre Marcel LAFFONT, demeurant à PUYDARRIEUX (65220), en date à PUYDARRIEUX (65220) du 2 avril 1988, suivant acte reçu par Maître Pierre MOURNET, Notaire soussigné, le 23 juin 2000 dont une copie authentique a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de TARBES, le 25 août 2000 volume 2000 P, numéro 4330.

1.F. Z

2C

ARTICLE neuvième (attribué à Monsieur Charles LAFFONT)

La pleine propriété des **DEUX/TIERS** (2/3) indivis des **BIENS** dont la désignation suit :

DESIGNATION

A PUYDARRIEUX (HAUTES-PYRÉNÉES) (65220).

Diverses parcelles en nature de terres

Cadastrées:

Section	N°	Lieudit	Surface
A	18	Bousquets	00ha 20a 10ca
Α	182	Larroques Dessus BND pour 02ha 82a 20ca (Lot A 002)	00ha 27a 50ca
Α	285	Landrevat BND pour 03ha 35a 40ca (Lot A 003)	00ha 82a 70ca
С	371	Eglise	00ha 01a 28ca
F	610	Tichane	00ha 05a 18ca
F	611	Tichane	00ha 00a 33ca
F	613	Tichane	00ha 01a 51ca
F	632	Pelagoulet	00ha 03a 94ca
A	51	Gat BND pour 01ha 09a 00ca (Lot A 0018)	00ha 03a 50ca
F	323	Peypoc	00ha 21a 90ca
F	324	Peypoc	00ha 21a 90ca

Total surface: 01ha 89a 84ca

Tel que ledit bien se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, sans exception ni réserve, autres que celles pouvant être le cas échéant relatées aux présentes.

Quotité détenue

Ce bien est détenu en indivision avec Monsieur Charles LAFFONT, donataire aux présentes.

EFFET RELATIF

<u>1°- En ce qui concerne les parcelles cadastrées : section F n° 323, 324, 610, 611, 613, 632 et 371</u>

ECHANGE MULTILATERAL suivant acte reçu par Maître Rémy ROUART, Notaire à TRIE-SUR-BAISE, les 15 février, 24 mars et 20 juin 1988 dont une copie authentique a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de TARBES, les 30 août et 20 octobre 1988 volume 3399, numéro 1.

ATTESTATION IMMOBILIERE suite au décès de Monsieur Alexandre Pierre Marcel LAFFONT, demeurant à PUYDARRIEUX (65220), en date à PUYDARRIEUX (65220) du 2 avril 1988, suivant acte reçu par Maître Pierre MOURNET, Notaire soussigné, le 23 juin 2000 dont une copie authentique a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de TARBES, le 25 août 2000 volume 2000 P, numéro 4330.

2°- En ce qui concerne les parcelles cadastrées section A n° 18, 51, 182, 285

Faits et actes antérieurs au premier janvier 1956.

I.J.

1 C

С	647	Esquerre	01ha 02a 30ca
С	488	Esquerre	00ha 11a 85ca
F	436	Cabanes	00ha 99a 70ca
F	438	Cabanes	01ha 88a 28ca
G	556	L Eglise	00ha 07a 30ca

Total surface: 17ha 53a 10ca

Tel qu'elles proviennent d'un procès-verbal de cadastre numéro 2300 en date du 19 mars 1998 publié au premier bureau des hypothèques de TARBES le 7 septembre 1990, volume 1990 P numéro 3669, en ce qui concerne les parcelles cadastrées section C numéros 642, 645 et 647.

Etant ici précisé que la parcelle cadastrée section C numéro 684 provient de la parcelle anciennement cadastrée section C numéro 642.

Tel que ledit bien se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, sans exception ni réserve, autres que celles pouvant être le cas échéant relatées aux présentes.

Quotité détenue

Ce bien est détenu en indivision avec Monsieur Charles LAFFONT, donataire aux présentes.

EFFET RELATIF

<u>1°- En ce qui concerne les parcelles cadastrées : section C n° 645, 647, 361, 362, 368, 375, 376, 377, 420, 437, 488, 497, 499, 501, section G n° 556, section F n° 436, 438 et section B n° 321</u>

ECHANGE MULTILATERAL suivant acte reçu par Maître Rémy ROUART, Notaire à TRIE-SUR-BAISE, les 15 février, 24 mars et 20 juin 1988 dont une copie authentique a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de TARBES, les 30 août et 20 octobre 1988 volume 3399, numéro 1.

ATTESTATION IMMOBILIERE suite au décès de Monsieur Alexandre Pierre Marcel LAFFONT, demeurant à PUYDARRIEUX (65220), en date à PUYDARRIEUX (65220) du 2 avril 1988, suivant acte reçu par Maître Pierre MOURNET, Notaire soussigné, le 23 juin 2000 dont une copie authentique a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de TARBES, le 25 août 2000 volume 2000 P, numéro 4330.

<u>2°- En ce qui concerne les parcelles cadastrées section C n° 684, 440, section B</u> n° 79, 80, 308, 310, section E n° 6, 8, 9, 13, 15 et 57

Faits et actes antérieurs au premier janvier 1956.

ATTESTATION IMMOBILIERE suite au décès de Monsieur Alexandre Pierre Marcel LAFFONT, demeurant à PUYDARRIEUX (65220), en date à PUYDARRIEUX (65220) du 2 avril 1988, suivant acte reçu par Maître Rémy ROUART, Notaire à TRIESUR-BAISE, le 12 décembre 1990 dont une copie authentique a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de TARBES, le 21 février 1991 volume 1991 P, numéro 878.

EVALUATION

La valeur en toute propriété est de SOIXANTE SEPT MILLE EUROS (67.000,00 EUR).

Soit pour les deux tiers indivis, la valeur en toute propriété est de QUARANTE QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE SIX EUROS ET SOIXANTE SIX CENTS, ci

44.666,66 EUR

A.F. 20 L.J.

2°- En ce qui concerne la parcelle cadastrée section G n° 603

ECHANGE MULTILATERAL suivant acte reçu par Maître Rémy ROUART, Notaire à TRIE-SUR-BAISE, les 15 février, 24 mars et 20 juin 1988 dont une copie authentique a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de TARBES, les 30 août et 20 octobre 1988 volume 3399, numéro 1.

ATTESTATION IMMOBILIERE suite au décès de Monsieur Alexandre Pierre Marcel LAFFONT, demeurant à PUYDARRIEUX (65220), en date à PUYDARRIEUX (65220) du 2 avril 1988, suivant acte reçu par Maître Rémy ROUART, Notaire à TRIESUR-BAISE, le 12 décembre 1990 dont une copie authentique a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de TARBES, le 21 février 1991 volume 1991 P, numéro 878.

EVALUATION

La valeur en toute propriété est de TROIS CENTS EUROS (300,00 EUR).

Soit pour les deux tiers indivis, la valeur en toute propriété est de DEUX CENTS EUROS, ci

200,00 EUR

ARTICLE huitième (attribué à Monsieur Charles LAFFONT)

La pleine propriété des **DEUX/TIERS** (2/3) indivis des **BIENS** dont la désignation suit :

DESIGNATION

A PUYDARRIEUX (HAUTES-PYRÉNÉES) (65220), Diverses parcelles de différentes natures

Cadastrées:

	Cadastrees:				
Section	N°	Lieudit	Surface		
В	79	Biros	01ha 07a 70ca		
В	80	Pesque	00ha 27a 10ca		
В	308	Pesque	00ha 41a 02ca		
В	310	Pesque	00ha 08a 49ca		
В	321	Pesque	00ha 57a 47ca		
С	440	Eglise	01ha 44a 01ca		
С	361	Eglise	00ha 08a 10ca		
С	362	Eglise	00ha 13a 30ca		
С	368	Eglise	00ha 37a 40ca		
С	375	Eglise	00ha 35a 90ca		
С	376	Eglise	00ha 63a 60ca		
С	377	Eglise	01ha 11a 70ca		
С	420	Eglise	00ha 08a 12ca		
С	437	Eglise	00ha 03a 37ca		
С	645	Eglise	02ha 93a 30ca		
C	684	Garros	02ha 15a 23ca		
С	497	Garros	00ha 06a 67ca		
С	499	Garros	00ha 00a 25ca		
С	501	Garros	00ha 04a 33ca		
Е	6	Bois	00ha 31a 50ca		
Е	8	Bois	00ha 30a 50ca		
Е	9	Bois	00ha 42a 20ca		
Е	13	Bois	00ha 31a 60ca		
Е	15	Bois	00ha 19a 60ca		
Е	57	Bois	00ha 01a 21ca		

A.F. LCL.f.

5°- En ce qui concerne la parcelle cadastrée section C n° 650

ACQUISITION suivant acte reçu par Maître BONNAHON, Notaire à TRIE-SUR-BAISE, le 1er mars 1960 dont une copie authentique a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de TARBES, le 22 octobre 1960 volume 2992, numéro 33.

ACQUISITION suivant acte reçu par Maître BONNAHON, Notaire à TRIE-SUR-BAISE, le 9 février 1960 dont une copie authentique a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de TARBES, le 2 septembre 1960 volume 2979, numéro 4.

ATTESTATION IMMOBILIERE suite au décès de Monsieur Alexandre Pierre Marcel LAFFONT, demeurant à PUYDARRIEUX (65220), en date à PUYDARRIEUX (65220) du 2 avril 1988, suivant acte reçu par Maître Pierre MOURNET, Notaire soussigné, le 23 juin 2000 dont une copie authentique a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de TARBES, le 25 août 2000 volume 2000 P, numéro 4330.

EVALUATION

La valeur en toute propriété est de TRENTE DEUX MILLE CENT EUROS (32.100,00 EUR).

Soit pour les deux tiers indivis, la valeur en toute propriété est de VINGT ET UN MILLE QUATRE CENTS EUROS, ci

21.400,00 EUR

ARTICLE sixième (attribué à Monsieur Charles LAFFONT)

La pleine propriété des **DEUX/TIERS** (2/3) indivis des **BIENS** dont la désignation suit :

DESIGNATION

A PUYDARRIEUX (HAUTES-PYRÉNÉES) (65220), 20 Chemin de Peydecazes, Un immeuble comprenant :

- Maison à usage d'habitation en mauvais état,
- Dépendance,
- Sol des constructions,
- Et jardin.

Figurant au cadastre savoir :

Section	Nº	Lieudit	Surface	
С	175	20 Che de Peydecazes	00ha 18a 80ca	

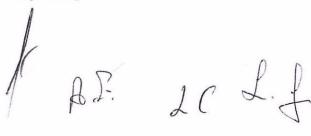
Tel que ledit bien se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, sans exception ni réserve, autres que celles pouvant être le cas échéant relatées aux présentes.

Quotité détenue

Ce bien est détenu en indivision avec Monsieur Charles LAFFONT, donataire aux présentes.

EFFET RELATIF

Faits et actes antérieurs au premier janvier 1956.



ATTESTATION IMMOBILIERE suite au décès de Monsieur Alexandre Pierre Marcel LAFFONT, demeurant à PUYDARRIEUX (65220), en date à PUYDARRIEUX (65220) du 2 avril 1988, suivant acte reçu par Maître Pierre MOURNET, Notaire soussigné, le 23 juin 2000 dont une copie authentique a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de TARBES, le 25 août 2000 volume 2000 P, numéro 4330.

EVALUATION

La valeur en toute propriété est de CINQUANTE DEUX MILLE EUROS (52.000,00 EUR).

Soit pour les deux tiers indivis, la valeur en toute propriété est de TRENTE QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE SIX EUROS ET SOIXANTE SIX CENTS, ci

34.666,66 EUR

ARTICLE septième (attribué à Monsieur Charles LAFFONT)

La pleine propriété des **DEUX/TIERS** (2/3) indivis des **BIENS** dont la désignation suit :

DESIGNATION

A PUYDARRIEUX (HAUTES-PYRÉNÉES) (65220), Lieudit "Picharrot". Deux parcelles en nature de prés et plan d'eau

Cad	ast	rees	:
MARIE LA	ARRES O	F9490000	1000000

Section	N°	Lieudit	Surface	
G	573	Picharrot	00ha 05a 49ca	
G	603	Picharrot	00ha 11a 00ca	

Total surface: 00ha 16a 49ca

Tel que ledit bien se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, sans exception ni réserve, autres que celles pouvant être le cas échéant relatées aux présentes.

Quotité détenue

Ce bien est détenu en indivision avec Monsieur Charles LAFFONT, donataire aux présentes.

EFFET RELATIF

1°- En ce qui concerne la parcelle cadastrée section G n° 573

ECHANGE MULTILATERAL suivant acte reçu par Maître Rémy ROUART, Notaire à TRIE-SUR-BAISE, les 15 février, 24 mars et 20 juin 1988 dont une copie authentique a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de TARBES, les 30 août et 20 octobre 1988 volume 3399, numéro 1.

ATTESTATION IMMOBILIERE suite au décès de Monsieur Alexandre Pierre Marcel LAFFONT, demeurant à PUYDARRIEUX (65220), en date à PUYDARRIEUX (65220) du 2 avril 1988, suivant acte reçu par Maître Pierre MOURNET, Notaire soussigné, le 23 juin 2000 dont une copie authentique a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de TARBES, le 25 août 2000 volume 2000 P, numéro 4330.

A.F. 2011

Quotité détenue

Ce bien est détenu en indivision avec Monsieur Charles **LAFFONT**, donataire aux présentes.

EFFET RELATIF

1°- En ce qui concerne la parcelle cadastrée section C n° 643

Faits et actes antérieurs au premier janvier 1956.

ECHANGE MULTILATERAL suivant acte reçu par Maître Rémy ROUART, Notaire à TRIE-SUR-BAISE, les 15 février, 24 mars et 20 juin 1988 dont une copie authentique a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de TARBES, les 30 août et 20 octobre 1988 volume 3399, numéro 1.

ATTESTATION IMMOBILIERE suite au décès de Monsieur Alexandre Pierre Marcel LAFFONT, demeurant à PUYDARRIEUX (65220), en date à PUYDARRIEUX (65220) du 2 avril 1988, suivant acte reçu par Maître Pierre MOURNET, Notaire soussigné, le 23 juin 2000 dont une copie authentique a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de TARBES, le 25 août 2000 volume 2000 P, numéro 4330.

2°- En ce qui concerne la parcelle cadastrée section C n° 644

Faits et actes antérieurs au premier janvier 1956.

ECHANGE MULTILATERAL suivant acte reçu par Maître Rémy ROUART, Notaire à TRIE-SUR-BAISE, les 15 février, 24 mars et 20 juin 1988 dont une copie authentique a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de TARBES, les 30 août et 20 octobre 1988 volume 3399, numéro 1.

ATTESTATION IMMOBILIERE suite au décès de Monsieur Alexandre Pierre Marcel LAFFONT, demeurant à PUYDARRIEUX (65220), en date à PUYDARRIEUX (65220) du 2 avril 1988, suivant acte reçu par Maître Pierre MOURNET, Notaire soussigné, le 23 juin 2000 dont une copie authentique a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de TARBES, le 25 août 2000 volume 2000 P, numéro 4330.

3°- En ce qui concerne la parcelle cadastrée section C n° 646

Faits et actes antérieurs au premier janvier 1956.

ATTESTATION IMMOBILIERE suite au décès de Monsieur Alexandre Pierre Marcel LAFFONT, demeurant à PUYDARRIEUX (65220), en date à PUYDARRIEUX (65220) du 2 avril 1988, suivant acte reçu par Maître Pierre MOURNET, Notaire soussigné, le 23 juin 2000 dont une copie authentique a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de TARBES, le 25 août 2000 volume 2000 P, numéro 4330.

4°- En ce qui concerne la parcelle cadastrée section C n° 649

ACQUISITION suivant acte reçu par Maître BONNAHON, Notaire à TRIE-SUR-BAISE, le 1er mars 1960 dont une copie authentique a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de TARBES, le 22 octobre 1960 volume 2992, numéro 33.

ATTESTATION IMMOBILIERE suite au décès de Monsieur Alexandre Pierre Marcel LAFFONT, demeurant à PUYDARRIEUX (65220), en date à PUYDARRIEUX (65220) du 2 avril 1988, suivant acte reçu par Maître Pierre MOURNET, Notaire soussigné, le 23 juin 2000 dont une copie authentique a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de TARBES, le 25 août 2000 volume 2000 P, numéro 4330.

PA.F. 20 L.J.

EFFET RELATIF

<u>1°- En ce qui concerne les parcelles cadastrées section A n°4, 51 (lot A 0011),</u> 311, 320, section D n° 2, 3, section B n° 320, et section C n°366, 370, 372, 373, 367 et 436

ATTESTATION IMMOBILIERE suite au décès de Monsieur Alexandre Pierre Marcel LAFFONT, demeurant à PUYDARRIEUX (65220), en date à PUYDARRIEUX (65220) du 2 avril 1988, suivant acte reçu par Maître Pierre MOURNET, Notaire soussigné, le 23 juin 2000 dont une copie authentique a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de TARBES, le 25 août 2000 volume 2000 P, numéro 4330.

<u>2°- En ce qui concerne les parcelles cadastrées section C n° 643, 644, 645, 647,648, 689, 361, 362, 368, 375, 376, 377, 420, 437, 488, 497, 499, 501, section G n° 573, 556, section F n° 436, 438, 323, 324, 610, 611, 613, 632, 371 et section B n° 321</u>

CONTRAT DE MARIAGE contenant DONATION suivant acte reçu par Maître BONNAHON, Notaire à TRIE-SUR-BAISE, le 30 avril 1965, publié au premier bureau des hypothèques de TARBES le 2 juin 1965, volume 3682 numéro 26.

ECHANGE MULTILATERAL suivant acte reçu par Maître Rémy ROUART, Notaire à TRIE-SUR-BAISE, les 15 février, 24 mars et 20 juin 1988 dont une copie authentique a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de TARBES, les 30 août et 20 octobre 1988 volume 3399, numéro 1.

ATTESTATION IMMOBILIERE suite au décès de Monsieur Alexandre Pierre Marcel LAFFONT, demeurant à PUYDARRIEUX (65220), en date à PUYDARRIEUX (65220) du 2 avril 1988, suivant acte reçu par Maître Pierre MOURNET, Notaire soussigné, le 23 juin 2000 dont une copie authentique a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de TARBES, le 25 août 2000 volume 2000 P, numéro 4330.

3°- En ce qui concerne la parcelle cadastrée section G n° 603

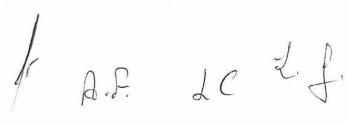
CONTRAT DE MARIAGE contenant DONATION suivant acte reçu par Maître BONNAHON, Notaire à TRIE-SUR-BAISE, le 30 avril 1965, publié au premier bureau des hypothèques de TARBES le 2 juin 1965, volume 3682 numéro 26.

ECHANGE MULTILATERAL suivant acte reçu par Maître Rémy ROUART, Notaire à TRIE-SUR-BAISE, les 15 février, 24 mars et 20 juin 1988 dont une copie authentique a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de TARBES, les 30 août et 20 octobre 1988 volume 3399, numéro 1.

ATTESTATION IMMOBILIERE suite au décès de Monsieur Alexandre Pierre Marcel LAFFONT, demeurant à PUYDARRIEUX (65220), en date à PUYDARRIEUX (65220) du 2 avril 1988, suivant acte reçu par Maître Rémy ROUART, Notaire à TRIESUR-BAISE, le 12 décembre 1990 dont une copie authentique a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de TARBES, le 21 février 1991 volume 1991 P, numéro 878.

4°- En ce qui concerne les parcelles cadastrées section C n° 175, 434, 646, 649, 650, 684, 440, section B n° 79, 80, 308, 310, section E n° 6, 8, 9, 13, 15 et 57, section A n° 18, 51 (lot A 0018), 182, 285

CONTRAT DE MARIAGE contenant DONATION suivant acte reçu par Maître BONNAHON, Notaire à TRIE-SUR-BAISE, le 30 avril 1965, publié au premier bureau des hypothèques de TARBES le 2 juin 1965, volume 3682 numéro 26.



00ha 57a 47ca
01ha 44a 01ca
00ha 08a 10ca
00ha 13a 30ca
00ha 37a 40ca
00ha 35a 90ca
00ha 63a 60ca
01ha 11a 70ca
00ha 08a 12ca
00ha 03a 37ca
02ha 93a 30ca
02ha 15a 23ca
00ha 06a 67ca
00ha 00a 25ca
00ha 04a 33ca
00ha 31a 50ca
00ha 30a 50ca
00ha 42a 20ca
00ha 31a 60ca
00ha 19a 60ca
00ha 01a 21ca
01ha 02a 30ca
e 00ha 11a 85ca
00ha 99a 70ca
01ha 88a 28ca
ets 00ha 20a 10ca
es Dessus BND pour 00ha 27a 50ca a 20ca (Lot A 002)
at BND pour 03ha 35a 00ha 82a 70ca ot A 003)
00ha 01a 28ca
00ha 05a 18ca
00ha 00a 33ca
00ha 01a 51ca
et 00ha 03a 94ca
ND pour 01ha 09a 00ca 00ha 03a 50ca 018)
00ha 21a 90ca
00ha 21a 90ca
u 00ha 29a 98ca
u 00ha 09a 28ca
u 00ha 32a 45ca

Total surface: 48ha 41a 37ca

Tel que ledit bien se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, sans exception ni réserve, autres que celles pouvant être le cas échéant relatées aux présentes.

A.S.

20 2.1.

B - BIENS PROPRES DU CONJOINT SURVIVANT

Pour des raisons de convenance personnelle, Madame Marie LAFFONT, née CAPDETREY, a souhaité renoncer à l'usufruit dont elle est titulaire sur le tiers des biens sis à PUYDARRIEUX (65220) ayant fait l'objet de la donation en date du 30 avril 1965, sus relatée, et encore dans son patrimoine à ce jour, ci-après désignés, à l'exception de l'usufruit détenu sur la maison d'habitation ci-dessus désignée cadastrée section C numéro 335, en faveur de son fils, Monsieur Charles LAFFONT, donataire aux présentes et propriétaire du tiers indivis en nue-propriété desdits biens immobiliers, qui accepte expressément.

En conséquence, la présente donation-partage porte également la donation par préciput et hors part de L'USUFRUIT sur le TIERS des biens immobiliers ci-après désignés :

ARTICLE quatrième (attribué à Monsieur Charles LAFFONT)

L'usufruit sur le **TIERS** (1/3) indivis appartenant actuellement en nue-propriété à Monsieur Charles **LAFFONT**, donataire aux présentes, **des BIENS** dont la désignation suit :

DESIGNATION

A PUYDARRIEUX (HAUTES-PYRÉNÉES) (65220).

Une propriété rurale comprenant :

- Maison à usage d'habitation, dépendance, sol des constructions et terrain,

- Diverses parcelles de différentes natures

Cadastrée :

	dastree:		
Section	N°	Lieudit	Surface
A	4	Tuco	01ha 59a 10ca
A	51	Gat BND pour 01ha 09a 00ca (Lot	00ha 07a 00ca
		A 0011)	
A	311	Boutilles	00ha 25a 10ca
A	320	Peydecazes	06ha 49a 40ca
D	2	Enclas	00ha 72a 00ca
С	366	Eglise	01ha 24a 00ca
C	370	Eglise	00ha 11a 20ca
C	372	Eglise	00ha 14a 10ca
C	373	Eglise	00ha 47a 90ca
D	3	Enclas	00ha 71a 35ca
С	367	Eglise	00ha 31a 45ca
В	320	Biros	01ha 20a 17ca
C	436	Eglise	00ha 29a 69ca
С	643	Peyroutou	02ha 26a 81ca
С	644	Peyroutou	04ha 17a 26ca
С	646	Lalanne	01ha 48a 50ca
С	649	Eglise	02ha 94a 52ca
С	650	Peydecazes	03ha 41a 88ca
С	175	20 Che de Peydecazes	00ha 18a 80ca
G	573	Picharrot	00ha 05a 49ca
G	603	Picharrot	00ha 11a 00ca
В	79	Biros	01ha 07a 70ca
В	80	Pesque	00ha 27a 10ca
В	308	Pesque	00ha 41a 02ca
В	310	Pesque	00ha 08a 49ca

MAS. 20 2.7

EFFET RELATIF

ATTESTATION IMMOBILIERE suite au décès de Monsieur Alexandre Pierre Marcel LAFFONT, demeurant à PUYDARRIEUX (65220), en date à PUYDARRIEUX (65220) du 2 avril 1988, suivant acte reçu par Maître Pierre MOURNET, Notaire soussigné, le 23 juin 2000 dont une copie authentique a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de TARBES, le 25 août 2000 volume 2000 P, numéro 4330.

EVALUATION

La valeur en toute propriété est de CENT CINQ MILLE EUROS (105.000,00 EUR).

Soit pour les deux tiers indivis, la valeur en toute propriété est de SOIXANTE DIX MILLE EUROS, ci

70.000,00 EUR

Ce bien sera évalué à sa valeur en toute propriété, abstraction faite de la réserve d'usufruit. Pour le calcul des droits à payer, il sera tenu compte des règles fiscales en vigueur et il sera estimé à sa valeur en nue-propriété, soit la somme de 63.000,00 EUR.

ARTICLE troisième (attribué à Monsieur Charles LAFFONT)

La pleine propriété des BIENS dont la désignation suit :

DESIGNATION

A SADOURNIN (HAUTES-PYRÉNÉES) (65220) Lieudit "Lasterraillere". Une parcelle remembrée

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface	
ZD	32	Lasterraillere	02ha	99a 70ca

Tel que ledit bien se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, sans exception ni réserve, autres que celles pouvant être le cas échéant relatées aux présentes.

EFFET RELATIF

ATTESTATION IMMOBILIERE suite au décès de Monsieur Alexandre Pierre Marcel LAFFONT, demeurant à PUYDARRIEUX (65220), en date à PUYDARRIEUX (65220) du 2 avril 1988, suivant acte reçu par Maître Pierre MOURNET, Notaire soussigné, le 23 juin 2000 dont une copie authentique a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de TARBES, le 25 août 2000 volume 2000 P, numéro 4330.

EVALUATION

La valeur en toute propriété est de ONZE MILLE CINQ CENTS EUROS, ci

11.500,00 EUR

A.R. LCL.J

EVALUATION

La valeur en toute propriété est de VINGT DEUX MILLE HUIT CENTS EUROS (22.800,00 EUR).

Soit pour les deux tiers indivis, la valeur en toute propriété est de QUINZE MILLE DEUX CENTS EUROS, ci

15.200,00 EUR

ARTICLE deuxième (attribué à Monsieur Charles LAFFONT)

La nue-propriété des **DEUX/TIERS (2/3) indivis des BIENS** dont la désignation suit :

DESIGNATION

A PUYDARRIEUX (HAUTES-PYRÉNÉES) (65220), 8 Chemin de Peydecazes, Dans un immeuble figurant au cadastre savoir :

Section	N°	Lieudit	S	urfac	e
С	335	8 Che de Peydecazes	00ha	37a	85ca

Les lots suivants:

Lot numéro UN (1):

Une maison d'habitation, garage attenant, remise à bois et unité de stockage céréales comprenant trois cellules à grain, le tout figurant en teinte jaune au plan ciannexé.

Et les cinq cents / millièmes de la propriété du sol et des parties communes.

Lot numéro DEUX (2):

Les bâtiments d'exploitation.

Et les cinq cents / millièmes de la propriété du sol et des parties communes.

Tels que les **BIENS** ont été désignés aux termes de l'état descriptif de division ciaprès énoncé, avec tous immeubles par destination pouvant en dépendre.

Quotité détenue

Ce bien est détenu en indivision avec Monsieur Charles LAFFONT, donataire aux présentes.

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

Les biens immobiliers ci-dessus désignés ont fait l'objet d'un état descriptif de division suivant acte reçu par Maître Pierre MOURNET, Notaire soussigné, le 23 juin 2000 dont une copie authentique a été publiée au Premier bureau des hypothèques de TARBES, le 25 août 2000 et 14 février 2001 volume 2000 P numéro 4331.

Ledit état descriptif de division a fait l'objet d'une attestation rectificative du 25 janvier 2001 publiée au Premier bureau des hypothèques de TARBES, le 1er février 2001 volume 2001 P numéro 529.

A.F.

20 2. f.

PREMIERE PARTIE

MASSE DES BIENS DONNES ET A PARTAGER

La masse des biens donnés et à partager comprend la toute propriété pour certains et la nue-propriété et l'usufruit pour d'autres, des biens ci-après désignés.

Etant observé que, d'un commun accord, les biens donnés avec une réserve d'usufruit seront estimés au point de vue civil à leur valeur en toute propriété tant pour la masse à partager que pour les attributions.

A- BIENS PROPRES DE LA SUCCESSION

ARTICLE premier (attribué à Monsieur Charles LAFFONT)

La pleine propriété des **DEUX/TIERS** (2/3) indivis des **BIENS** dont la désignation suit :

DESIGNATION

A PUYDARRIEUX (HAUTES-PYRÉNÉES) (65220). Diverses parcelles en nature de bois, pièce d'eau, prés, taillis et terres Cadastrées :

Section N°		Lieudit	Surface		
A	4	Tuco	01ha 59a 10ca		
A	51	Gat BND pour 01ha 09a 00ca (Lot A 0011)	00ha 07a 00ca		
Α	311	Boutilles	00ha 25a 10ca		
Α	320	Peydecazes	06ha 49a 40ca		
D	2	Enclas	00ha 72a 00ca		
С	366	Eglise	01ha 24a 00ca		
С	370	Eglise	00ha 11a 20ca		
С	372	Eglise	00ha 14a 10ca		
С	373	Eglise	00ha 47a 90ca		
D	3	Enclas	00ha 71a 35ca		
С	367	Eglise	00ha 31a 45ca		
В	320	Biros	01ha 20a 17ca		
С	436	Eglise	00ha 29a 69ca		

Total surface: 13ha 62a 46ca

Tel que ledit bien se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, sans exception ni réserve, autres que celles pouvant être le cas échéant relatées aux présentes.

Quotité détenue

Ce bien est détenu en indivision avec Monsieur Charles LAFFONT, donataire aux présentes.

EFFET RELATIF

ATTESTATION IMMOBILIERE suite au décès de Monsieur Alexandre Pierre Marcel LAFFONT, demeurant à PUYDARRIEUX (65220), en date à PUYDARRIEUX (65220) du 2 avril 1988, suivant acte reçu par Maître Pierre MOURNET, Notaire soussigné, le 23 juin 2000 dont une copie authentique a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de TARBES, le 25 août 2000 volume 2000 P, numéro 4330.

1 L.F. LC L.J.

3°/ VENTE AU PROFIT DE LA SAFER DU 26 AVRIL 2006

Aux termes d'un acte reçu par Maître Pierre MOURNET, Notaire soussigné, le 26 avril 2006, Madame Marie LAFFONT, née CAPDETREY, donateur aux présentes, Monsieur Charles LAFFONT et Madame Annie FOURCADE, donataires aux présentes, ont vendu au profit de la Société dénommée SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL DE GASCOGNE HAUT LANGUEDOC, Société Anonyme au capital de 1.385.648,00 Euros, dont le siège est à AUZEVILLE-TOLOSANE (31320), 10 chemin de la Lacade - "La Pradine", identifiée au SIREN sous le numéro 396 420 333 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE, diverses parcelles de différentes natures avec hangar agricole sises Commune de BLOUSSON-SERIAN (32230) et Commune de TRONCENS (32230) qui dépendait de la communauté de biens acquêts ayant existé entre Monsieur et Madame LAFFONT – CAPDETREY.

Ladite vente a eu lieu moyennant le prix de CENT QUARANTE QUATRE MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS (144.850,00 EUR) payé comptant et quittancé dans l'acte.

Observation est ici faite que ledit prix de vente a été versé et est toujours détenu à la comptabilité de Maître Pierre MOURNET, Notaire soussigné.

Les parties déclarent que ledit prix de vente fait partie intégrante de la présente donation-partage.

4°/ ATTRIBUTIONS INEGALITAIRES - PRECIPUT

Les attributions devant résulter des présentes seront inégalitaires, cette condition constituant la cause impulsive et déterminante des présentes pour le **DONATEUR** est acceptée par les **DONATAIRES**, l'usufruit détenu par le **DONATEUR** sur le tiers des biens sis à PUYDARRIEUX (65220) ayant fait l'objet de la donation en date du 30 avril 1965, sus relatée, et encore dans son patrimoine à ce jour, à l'exception de l'usufruit détenu sur la maison d'habitation ci-après désignée cadastrée section C numéro 335, étant attribuée à Monsieur Charles **LAFFONT**, donataire aux présentes.

DONATION - PARTAGE

Le **DONATEUR** fait, par ces présentes, donation entre vifs à titre de partage anticipé, conformément aux dispositions des articles 1075 et suivants du Code Civil,

Aux **DONATAIRES COPARTAGEANTS**, ses seuls présomptifs héritiers, donataires par égales parts sauf en ce qui concerne l'usufruit des biens figurant à l'article quatrième de la masse et qui est donné par préciput et hors part à Monsieur Charles **LAFFONT**, qui acceptent expressément :

DE LA TOUTE PROPRIETE POUR CERTAINS ET DE LA NUE-PROPRIETE ET DE L'USUFRUIT POUR D'AUTRES, DES BIENS CI-APRES DESIGNES.

SOMMAIRE

Les opérations seront divisées en trois parties qui comprendront :

PREMIERE PARTIE	MASSE DES BIENS DONNES ET A PARTAGER - EVALUATION DES BIENS
DEUXIEME PARTIE	DROITS DES DONATAIRES - ATTRIBUTIONS-PARTAGE
TROISIEME PARTIE	CARACTERISTIQUES - FISCALITE - CONDITIONS

PAF. 20 C. J.

2°/ DONATIONS ANTERIEURES NON INCORPOREES

1°- Donation au profit de Madame Annie FOURCADE en date du 7 juin 1962

Monsieur et Madame LAFFONT – CAPDETREY, sus nommés, ont consenti, une donation en avancement d'hoirie au profit de Madame Annie FOURCADE, DONATAIRE aux présentes, d' un trousseau composé de trente quatre draps de lit, trois couvertures, d'un couvre lit, d'un matelas, de quatre services de table, de trente six serviettes de toilettes, de trente six torchons et de quarante huit mouchoirs, d'une valeur de quatre mille trois cent dix sept francs (4.317,00 FRF), ainsi que d'une somme d'argent de vingt mille francs (20.000,00 Francs), aux termes d'un acte reçu par Maître Léopold BONNAHON, Notaire à TRIE-SUR-BAISE, le 7 juin 1962, contenant contrat de mariage entre Monsieur Guy Armand Noël FOURCADE, né à SAINT-PEE-SUR-NIVELLE (Basses Pyrénées) le 7 décembre 1936, et Madame Annie LAFFONT, donataire aux présentes.

Cette donation a été acceptée et consentie sans charge spéciale.

2°- Donation au profit de Monsieur Charles LAFFONT en date du 30 avril 1965

Monsieur et Madame LAFFONT – CAPDETREY, sus nommés, ont consenti, une donation par préciput et hors part au profit de Monsieur Charles LAFFONT, DONATAIRE aux présentes, de la nue-propriété pour y réunir l'usufruit au décès du survivant des donateurs du TIERS des biens immeubles par nature qu'ils possédaient alors sur la Commune de PUYDARRIEUX, aux termes d'un acte reçu par Maître Léopold BONNAHON, Notaire à TRIE-SUR-BAISE, le 30 avril 1965, contenant contrat de mariage entre Monsieur Charles LAFFONT, donataires aux présentes, et Madame Anne-Marie Renée FONTAN, née à SAINT-SEVER-DE-RUSTAN le 7 décembre 1942.

Cette donation consentie par préciput et hors part a été acceptée et consentie sous la condition expresse pour Monsieur Charles LAFFONT de rester sur l'exploitation agricole objet de la donation, de consacrer tout son temps et son travail à cette exploitation.

Ledit acte a été publié au premier bureau des hypothèques de TARBES le 2 juin 1965, volume 3682 numéro 26.

Observation est ici faite que tous les biens faisant l'objet de la présente donationpartage sis Commune de PUYDARRIEUX appartiennent pour un tiers indivis à Monsieur Charles **LAFFONT**, donataire aux présentes, par suite de ladite donation et que certains de ces biens ont ensuite fait l'objet d'un échange, et de réunions de parcelles par procèsverbaux du cadastre.

Il est expressément convenu entre les parties aux présentes que ces donations ne seront pas incorporées aux présentes. Il n'en sera tenu compte que pour le calcul des droits, des abattements et des tranches dans la mesure où elles ont, pour les dernières, une antériorité de moins de six ans de la date des présentes.

1 A.S. Le 2. f

Divorcé de Madame Anne Marie Renée **FONTAN** suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de TARBES le 22 mai 2003, et non remarié.

De nationalité française.

«Résident» au sens de la réglementation fiscale.

à ce présent.

SEULS ENFANTS DU "DONATEUR". CI-APRES DENOMMES "LES DONATAIRES" OU "LE DONATAIRE".

TERMINOLOGIE

Pour la compréhension des présentes, il est préalablement fait observer que :

- Le mot « DONATEUR » sera employé au masculin singulier et désignera indifféremment toute personne physique homme ou femme, qu'il n'y en ait une ou plusieurs.

- Les mots « **DONATAIRE** » ou « **DONATAIRES** » désigneront indifféremment un ou plusieurs attributaires.

EXPOSE PREALABLE

Préalablement à la donation-partage objet des présentes, les parties ont exposé et convenu ce qui suit :

1°/ DONATION-PARTAGE CUMULATIVE

La présente donation-partage est cumulative, le **DONATEUR** procédant avec les **DONATAIRES**, ses seuls présomptifs héritiers, au partage tant de ses biens que des biens dépendant de la succession de son conjoint, avec leur assentiment, et sous les charges et conditions ci-après énoncées.

Il est ici précisé que Monsieur Pierre Alexandre Marcel **LAFFONT**, conjoint du **DONATEUR**, en son vivant retraité, demeurant à PUYDARRIEUX (65220), né à PUYDARRIEUX le 16 octobre 1910, est décédé à PUYDARRIEUX le 2 avril 1988, laissant pour recueillir sa succession :

* Madame Marie CAPDETREY, sus nommée, DONATEUR aux présentes.

Commune en biens acquêts aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître LACAZE, Notaire à TRIE-SUR-BAISE, le 21 septembre 1937.

Donataire aux termes d'un acte reçu par Maître ROUART, Notaire à TRIE-SUR-BAISE, le 31 janvier 1979, de la plus forte quotité disponible entre époux permise par la loi, soit en toute propriété, soit en toute propriété et usufruit, soit enfin en usufruit seulement. Observation est ici faite que Madame Marie LAFFONT a opté pour la TOTALITE EN USUFRUIT aux termes d'un acte contenant attestation immobilière reçu par Maître ROUART, Notaire à TRIE-SUR-BAISE, le 24 novembre 1990 ;

* Madame Annie FOURCADE, née LAFFONT, et Monsieur Charles LAFFONT, sus nommés, **DONATAIRES** aux présentes, ses seuls enfants issus de son union avec son conjoint survivant, héritiers chacun pour moitié (1/2) de la succession.

Ainsi constaté par un acte de notoriété dressé le 1er octobre 1988 par Maître ROUART, Notaire à TRIE-SUR-BAISE.

las 20 Les

2°- En ce qui concerne la parcelle cadastrée section C n° 434

Faits et actes antérieurs au premier janvier 1956.

ATTESTATION IMMOBILIERE suite au décès de Monsieur Alexandre Pierre Marcel LAFFONT, demeurant à PUYDARRIEUX (65220), en date à PUYDARRIEUX (65220) du 2 avril 1988, suivant acte reçu par Maître Rémy ROUART, Notaire à TRIE-SUR-BAISE, le 12 décembre 1990 dont une copie authentique a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de TARBES, le 21 février 1991 volume 1991 P, numéro 878.

EVALUATION

La valeur en toute propriété est de MILLE QUATRE CENTS EUROS (1.400,00 EUR).

Soit pour les deux tiers indivis, la valeur en toute propriété est de NEUF CENT TRENTE TROIS EUROS ET TRENTE QUATRE CENTS, ci

933,34 EUR

ARTICLE onzième (attribué à Madame Annie FOURCADE, née LAFFONT)

La pleine propriété du prix de vente des biens sis Commune de BLOUSSON-SERIAN (32230) et Commune de TRONCENS (3220) détenu à la comptabilité du Notaire soussigné suite à la vente ci-dessus relaté au paragraphe "EXPOSE PREALABLE" s'élevant à la somme de CENT QUARANTE QUATRE MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS, ci

144.850,00 EUR

TOTAL DES BIENS DONNES ET A PARTAGER.. 350.040,00 EUR

DEUXIEME PARTIE

DROITS DES DONATAIRES **ATTRIBUTIONS - PARTAGE**

I - DROITS DES DONATAIRES

Les biens donnés et à partager sont répartis inégalitairement entre les DONATAIRES, et ce à titre de condition impulsive et déterminante des présentes sans laquelle les parties ne seraient pas intervenues.

Pour le calcul des droits de chacun des donataires copartageants, il convient de déduire du montant de la masse qui vient d'être établie égale à TROIS CENT CINQUANTE MILLE QUARANTE EUROS (350.040,00 EUR), ci

350.040,00 EUR

L'estimation de l'usufruit figurant à l'article quatrième de cette masse et qui sera ci-après attribué par préciput à Monsieur Charles LAFFONT, s'élevant à CINQ MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT DIX EUROS (5.890,00 EUR), ci

5.890,00 EUR

Le surplus de la masse des biens donnés et à partager, est donné à titre d'avancement d'hoirie et réparti entre les donataires copartageants à concurrence de moitié (1/2) chacun.

Pase I. J.

3°- La pleine propriété des deux/tiers (2/3) indivis d'une parcelle remembrée sise à SADOURNIN (HAUTES-PYRÉNÉES), Lieudit "Lasterraillere", désignées à l'article troisième de la masse des biens de la première partie, d'une valeur de ONZE MILLE CINQ CENTS EUROS, ci

11.500,00 EUR

4°- L'usufruit sur le tiers (1/3) indivis appartenant actuellement en nue-propriété à Monsieur Charles LAFFONT des biens sis à PUYDARRIEUX (HAUTES-PYRÉNÉES) à l'exception de l'immeuble cadastré section C numéro 335, désignées à l'article quatrième de la masse des biens de la première partie, d'une valeur de CINQ MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT DIX EUROS, ci

5.890,00 EUR

5°- La pleine propriété des deux/tiers (2/3) indivis de diverses parcelles en nature de parc à canards, terres et prés, sis à PUYDARRIEUX (HAUTES-PYRÉNÉES), désignées à l'article cinquième de la masse des biens de la première partie, d'une valeur de VINGT ET UN MILLE QUATRE CENTS EUROS, ci

21.400,00 EUR

6°- La pleine propriété des deux/tiers (2/3) indivis de le l'immeuble comprenant maison à usage d'habitation en mauvais état, dépendance, sol des constructions et jardin sis à PUYDARRIEUX (HAUTES-PYRÉNÉES), 20 Chemin de Peydecazes, désignées à l'article sixième de la masse des biens de la première partie, d'une valeur de TRENTE QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE SIX EUROS ET SOIXANTE SIX CENTS, ci

34.666,66 EUR

7°- La pleine propriété des deux/tiers (2/3) indivis de deux parcelles en nature de prés et plan d'eau sises à PUYDARRIEUX (HAUTES-PYRÉNÉES), Lieudit "Picharrot", désignées à l'article septième de la masse des biens de la première partie, d'une valeur de DEUX CENTS EUROS, ci

200,00 EUR

8°- La pleine propriété des deux/tiers (2/3) indivis de diverses parcelles de différentes natures sises à PUYDARRIEUX (HAUTES-PYRÉNÉES), désignées à l'article huitième de la masse des biens de la première partie, d'une valeur de QUARANTE QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE SIX EUROS ET SOIXANTE SIX CENTS, ci

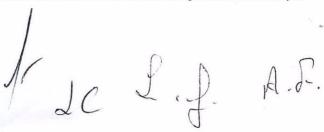
44.666,66 EUR

9°- La pleine propriété des deux/tiers (2/3) indivis de diverses parcelles en nature de terres sises à PUYDARRIEUX (HAUTES-PYRÉNÉES), désignées à l'article neuvième de la masse des biens de la première partie, d'une valeur de SEPT CENT TRENTE TROIS EUROS ET TRENTE QUATRE CENTS, ci

733,34 EUR

10°- La pleine propriété des deux/tiers (2/3) indivis d'un parc à canards sis à PUYDARRIEUX (HAUTES-PYRÉNÉES) Lieudit "Peyroutou", désignées à l'article dixième de la masse des biens de la première partie, d'une valeur de NEUF CENT TRENTE TROIS EUROS ET TRENTE QUATRE CENTS, ci

933,34 EUR



ATTESTATION IMMOBILIERE suite au décès de Monsieur Alexandre Pierre Marcel LAFFONT, demeurant à PUYDARRIEUX (65220), en date à PUYDARRIEUX (65220) du 2 avril 1988, suivant acte reçu par Maître Pierre MOURNET, Notaire soussigné, le 23 juin 2000 dont une copie authentique a été publiée au premier Bureau des Hypothèques de TARBES, le 25 août 2000 volume 2000 P, numéro 4330.

EVALUATION

La valeur en toute propriété est de CENT SOIXANTE SEIZE MILLE SEPT CENT EUROS (176.700,00 EUR).

Soit pour le tiers indivis, la valeur en toute propriété est de CINQUANTE HUIT MILLE NEUF CENTS EUROS (58.900,00 EUR).

Valeur de l'usufruit donné :

L'usufruit du DONATEUR est évalué, eu égard à son âge à 1/10èmes, soit : CINQ MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT DIX EUROS, ci

5.890,00 EUR

Total des biens 5.890,00 EUR

C - BIENS AYANT RELEVE DE LA COMMUNAUTE

ARTICLE cinquième (attribué à Monsieur Charles LAFFONT)

La pleine propriété des DEUX/TIERS (2/3) indivis des BIENS dont la désignation suit :

DESIGNATION

A PUYDARRIEUX (HAUTES-PYRÉNÉES) (65220). Diverses parcelles en nature de parc à canards, terres et prés Cadastrées :

Cadastices.						
Section	No	Lieudit	Surface			
C 6	643	Peyroutou	02ha	26a	81ca	
С	644	Peyroutou	04ha	17a	26ca	
С	646	Lalanne	01ha	48a	50ca	
С	649	Eglise	02ha	94a	52ca	
С	650	Peydecazes	03ha	41a	88ca	

Total surface: 14ha 28a 97ca

Tel qu'elles proviennent d'un procès-verbal de cadastre numéro 2300 en date du 19 mars 1998 publié au premier bureau des hypothèques de TARBES le 7 septembre 1990, volume 1990 P numéro 3669, en ce qui concerne les parcelles cadastrées section C numéros 643, 644, 646 et 650.

Tel qu'elle provient d'un procès-verbal de cadastre publié au premier bureau des hypothèques de TARBES le 5 février 1991, volume 1991 P numéro 586, en ce qui concerne la parcelle cadastrée section C numéro 649.

Tel que ledit bien se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, sans exception ni réserve, autres que celles pouvant être le cas échéant rélatées aux présentes.

Reste de la masse des biens donnés et à partager :

344.150,00 EUR

Dont la moitié (1/2) de ladite masse nette est de :

172.075,00 EUR

Chacun des donataires copartageants ayant droit, comme indiqué ci-dessus, à la moitié de ladite masse nette.

En conséquence, les attributions s'effectuent selon les modalités ci-après rapportées.

Madame Annie FOURCADE a droit à CENT SOIXANTE DOUZE MILLE SOIXANTE QUINZE EUROS de la masse des biens donnés et à partager, ci

172.075,00 EUR

Monsieur Charles LAFFONT a droit à CENT SOIXANTE DIX SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE CINQ EUROS de la masse des biens donnés et à partager, ci

177.965,00 EUR

II - ATTRIBUTIONS-PARTAGE

Le **DONATEUR** et les **DONATAIRES** ont, d'un commun accord, procédé aux attributions ci-après :

ATTRIBUTION A Madame Annie FOURCADE qui accepte :

1°- La pleine propriété du prix de vente des biens sis Commune de BLOUSSON-SERIAN (32230) et Commune de TRONCENS (3220) sus relaté à l'article onzième de la masse des biens de la première partie pour un montant de CENT QUARANTE QUATRE MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS, ci

144.850,00 EUR

2°- La somme de VINGT SEPT MILLE DEUX CENT VINGT CINQ EUR (27.225,00 EUR) due à titre de soulte par Monsieur Charles **LAFFONT**, ci

27.225,00 EUR

Valeur de ses droits dans la masse des biens donnés, ci

172.075,00 EUR

ATTRIBUTION A Monsieur Charles LAFFONT qui accepte :

1°- La pleine propriété des deux/tiers (2/3) indivis des diverses parcelles en nature de bois, pièce d'eau, prés, taillis et terres sises à PUYDARRIEUX (HAUTES-PYRÉNÉES), désignées à l'article premier de la masse des biens de la première partie, d'une valeur de QUINZE MILLE DEUX CENTS EUROS, ci

15.200,00 EUR

2°- La nue-propriété des deux/tiers (2/3) indivis des lots 1 et 2 de l'immeuble sis à PUYDARRIEUX (HAUTES-PYRÉNÉES), 8 Chemin de Peydecazes, désignées à l'article deuxième de la masse des biens de la première partie, d'une valeur en toute propriété de SOIXANTE DIX MILLE EUROS, ci

70.000,00 EUR

12c 2. f. A.R.

Du: 23 novembre 2006 Donation-Partage LAFFONT

Répertoire n°: 633 Clerc Simon CHOAIN

2006 D Nº 10702

Volume: 2006 P Nº 6637

Publié et enregistré le 15/12/2006 à la conservation des hypothèques de

TARBES IER BUREAU Droits : 1.035,00 EUR

Salaires: 198,00 EUR TOTAL: 1.233,00 EUR

Recu: Mille deux cent trente-trois

Euros

Le Conservateur des Hypothèques,

Jean Robert HERAN

100216 02

/SC/

L'AN DEUX MILLE SIX,

Le VINGT TROIS NOVEMBRE,

A LANNEMEZAN (Hautes-Pyrénées), 45, rue Voltaire,

PARDEVANT Maître Pierre MOURNET Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle Pierre MOURNET titulaire d'un Office Notarial à LANNEMEZAN, 45, rue Voltaire,

ONT COMPARU

- "DONATEUR" -:

Madame Marie Jeanne Yvonne CAPDETREY, Retraitée, demeurant à PUYDARRIEUX (65220),

Née à LUSTAR (65220), le 6 décembre 1913,

Veuve de Monsieur Pierre Alexandre Marcel LAFFONT et non remariée.

De nationalité française.

«Résidente» au sens de la réglementation fiscale.

à ce présente.

CI-APRES DENOMMEE "LE DONATEUR"

- "DONATAIRE" -:

1°) Madame Annie Hélène Jeanne LAFFONT, sans profession, épouse de Monsieur Guy Armand Noël FOURCADE, demeurant à LOUPIAC (33410), 10 le nord,

Née à PUYDARRIEUX (65220) le 1er janvier 1939,

Mariée sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître Léopold BONNAHON, Notaire à TRIE-SUR-BAÏSE, le 7 juin 1962, préalablement à son union célébrée à la Mairie de PUYDARRIEUX (65220), le 9 juin 1962.

Ledit régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis. De nationalité française.

«Résidente» au sens de la réglementation fiscale.

à ce présente.

2°) Monsieur Charles Jean Henri LAFFONT, Agriculteur, demeurant à PUYDARRIEUX (65220), Le village,

Né à PUYDARRIEUX (65220) le 31 octobre 1941.

M 4.F. 2C &. 2.